

Marie Joseph CAIGNART du ROTOY de Pommery (1732-1815)

- Baptisé le 15 avril 1732 à Saint-Quentin, Aisne, paroisse St-Rémy, fils de Paul André CAIGNART du Rotoy de Pommery †1757 x Marie Françoise L'ESCARBOTTE 1699-1780
- Marié à 27 ans *le 17 juillet 1759 à Etreillers, Aisne*, avec Marie Marguerite Charlotte BOCQUET, 23 ans



- dont
 - Marie Françoise Charlotte CAIGNART du Rotoy 1760
 - Thomas Joseph Charles CAIGNART du Rotoy 06-12-1761

Décédé à Paris II le 28 juillet 1815

12.	Caignard. Durtoys, m ^e Joseph	Propriétaire	Recensement n°38	28 juillet 1815		
-----	--	--------------	------------------	-----------------	--	--

né à St quentin (Aisne)	Domailly, avenue Neuve du Bois n° 29 P. D. R.	18 Janvier 1816
-------------------------	--	-----------------

D8/434

Marie Joseph	Propriétaire	Bachelier	28 juillet 1758			vers	6.7.1815	13.7. ^{6^e} 1815	Boileau
	Domicile à Mailly pour laon.	N° 38	18 ^e						

V/1/396, pièce 267, 21 juillet 1758

CAIGNART DU ROTOTY, Marie Joseph

- Conseiller au bailliage de Saint-Quentin
- Ancien titulaire : CAIGNART, Paul André

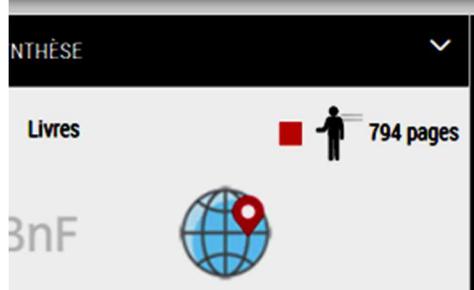
V/1/505, pièce 72, 1er août 1781 **à voir**

CAIGNART DU ROTOTY ; CAIGNARD DU ROTOTY, Marie Joseph

- Conseiller lieutenant général civil pour les cas ordinaires et pour les cas royaux au bailliage de Vermandois

Ancien titulaire : BONNEFOY DE MONTBAZIN, (De) ; MONTBAZIN, Antoine Louis Gilles de

Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789. Tome 3 / par Armand Brette
France. Auteur du texte



mandois et siège présidial de Laon» pour Marie-Joseph Caignart du Rototy, conseiller au bailliage de Saint-Quentin; mention d'un extrait baptistaire du 15 avril 1732; provisions du 1^{er} août 1781 (Arch. nat., V, 505). M. Ed. Fleury (*op. cit.*, p. 421) a publié des notes biographiques sur Caignart du Rototy ainsi que sur plusieurs députés de ce bailliage, savoir : Le Carlier (p. 422); l'Élu de la Ville-

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin

□ Q ^ v 152 sur 480

- + Zoom automatique v

substitut du directoire départemental, il soutient énergiquement Pottofeux, procureur-général syndic.

Thomas-Joseph-Charles Caignart est né en la paroisse de Sainte-Pécinne de Saint-Quentin, le 6 décembre 1761. Il eut pour parrain son oncle, Charles-Louis Thomas, seigneur d'Amainville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du roi, et pour marraine, Marie-Charlotte-Françoise Botté, veuve de Jean Bocquet. Marie-Charlotte Bocquet, mère de Caignart, mourut des suites de couches. Marie-Joseph Caignart du Rototy, conseiller au bailliage royal de Saint-Quentin, était très jeune lorsqu'il la perdit; il ne se remaria point. L'instruction de sa fille, ainée de ses deux enfants, fut confiée aux religieuses de Fervaques. Caignart envoyé au collège de

Saint-Quentin, en qualité d'externe, n'y fit point de brillantes études. Elles lui permirent cependant d'acquérir le grade de licencié en droit, et de se faire inscrire comme avocat au barreau de Laon, près du bailliage et siège présidial dont son père était devenu lieutenant général, ne laissant rien perdre de la haute considération acquise par sa famille. Caignart fils manqua au devoir de suivre ces nobles traces. Beffroy de Reigny qui eut occasion de le connaître, ne le flatte pas. Il s'exprime en ces termes : « Caignart sortait du collège quand la Révolution arriva. » De l'imagination *comme vingt*, de l'esprit *comme trente*, » de l'adresse *comme cent*, de l'intrigue *comme mille*, un » mérite excessivement supérieur, des talents supérieurement » excessifs, un patriotisme terriblement extraordinaire et une » éloquence extraordinairement terrible : tous ces merveilleux » attributs lui donnent droit à un *article* un peu détaillé. » Caignart avec des avantages si marquants devait prendre » un essor rapide ; et il fut en effet, créé capitaine de la » garde nationale de Laon, dès sa formation ; non pas

Notice historique sur le Collège de Saint-Quentin, de Jules Moureau

https://www.google.fr/books/edition/Notice_historique_sur_le_Coll%C3%A9ge_de_Sai/a5rZbA3ZdfUC?hl=fr&gbpv=1&dq=%22coll%C3%A8ge+de+Saint-Quentin%22&printsec=frontcover

Page 65

Notice historique sur le Collège...
De Jules Moureau

François Desjardins mourut le 14 mars 1773, à l'âge de 76 ans. Ses restes furent transportés, avec ceux de son frère, dans les caveaux de l'église Saint-André, et l'inscription suivante fut placée sur leur tombe :

ICI
REPOSENT LES CENDRES
DE NICOLAS ET DE FRANÇOIS DESJARDINS, FRÈRES ;
TOUS DEUX NÉS VERTUEUX ET CHÉRIS DES MUSES ;
TOUS DEUX PROFONDS DANS LES LETTRES GRECQUES ET LATINES ;
NICOLAS, ÉMULE DE CICÉRON
FRANÇOIS, ÉMULE DE VIRGILE

5

— 66 —

SUCCÉSSEMENT PRINCIPAUX ET PROFESSEURS DE RHÉTORIQUE

AU COLLÉGE DE SAINT-QUENTIN

DEPUIS 1718 JUSQU'EN 1773.

L'AINÉ A DÉTRUIT LA PLUS VIGOUREUSE COMPLEXION

PAR LE TRAVAIL IMMODÉRÉ DE TOUTE SA VIE

DANS LES BELLES-LETTRES ;

IL EST MORT ÉPUISÉ A L'ÂGE DE 56 ANS.

LE CADET OCCUPÉ TOUT ENTIER DES FONCTIONS DE SA PLACE ,

A TRAVAILLÉ DURANT CINQUANTE ANNÉES

POUR L'AVANCEMENT DE SES DISCIPLES DANS LES SCIENCES

ET DANS LA VERTU ;

IL EST MORT D'APOPLEXIE A L'ÂGE DE 76 ANS.

TOUS DEUX ONT ÉTÉ L'HONNEUR DE LEUR SIÈCLE

ET LA GLOIRE DE LEUR PATRIE.

L'abbé Charlet commença ses études ecclésiastiques à Paris et les termina dans le séminaire de la communauté de Laon. Il revint ensuite dans sa ville natale et y exerça les fonctions du saint ministère dans la paroisse de S^e-Pécinne.

La charge de Principal, devenue vacante par la mort de François Desjardins, fut vivement disputée à M. Charlet. Parmi ceux qui désiraient obtenir cette dignité, se présenta un sieur Couppé, qui comptait dans ses recommandations celle du comte de Noyon, évêque de Lauzanne, et celle de l'évêque d'Amycles, dans les lettres duquel nous avons remarqué cette phrase : « sa piété « est vraie, sage et prudente, éloignée de tout cagotisme « et du fanatisme. » Un autre compétiteur se présenta aussi dans la personne d'un abbé Sélis, dont les recommandations n'étaient pas moins puissantes.

— 67 —

Il fallait que le Collège fût alors bien important, pour que l'élection de son Principal occupât des hommes aussi considérables. Toutefois, les efforts des protecteurs de Couppé et de Sélis ne furent pas couronnés de succès, et l'abbé Charlet l'emporta sur ses concurrents. Il fut élu Principal au mois d'octobre 1773. Nous publions (L) de l'abbé Hubert, dont on peut voir le portrait, peint par De La Tour, au Musée de Saint-Quentin, une lettre assez remarquable, car elle trahit l'agitation qui régnait alors dans les esprits : c'est un écho des bruits dont Paris retentissait ; c'est presque le signal de la Révolution, et la signature de l'abbé Hubert lui donne la valeur d'un document historique.

M. Charlet ne comptait qu'une trentaine d'années lorsqu'il fut nommé Principal ; cependant, grâce à son activité, à ses travaux consciencieux, à ses études approfondies, il sut conserver au Collège l'importance et la dignité que les frères Desjardins lui avaient fait acquérir.

La tempête révolutionnaire força M. Charlet de s'exiler. Il passa à l'étranger et se fixa à Munster. Il emportait avec lui des richesses qui n'appréhendent pas le naufrage : la sagesse et la science. Elles lui furent utiles pendant ses années de souffrance, et lui valurent la confiance et l'estime de plusieurs grandes familles au sein desquelles il fut admis.

De retour à S^e-Quentin, M. Charlet reprit ses fonctions au mois de Germinal an XI. Il travailla de toutes ses forces à reconstruire l'édifice que l'orage avait renversé. L'Académie voulut plusieurs fois éléver son mérite sur un plus grand théâtre, mais il se contenta du titre de membre honoraire de l'Académie d'Amiens, et, malgré

les offres d'avancement qui lui furent faites, il ne quitta pas Saint-Quentin, pour rester à la tête du Collège.

On a vu les efforts qu'il fit, même dans les dernières années de sa vie, pour obtenir de l'administration municipale la reconstruction des bâtiments du Collège. Un grand nombre de lettres, preuves de ces efforts, ont été conservées aux Archives de la Mairie. Malgré ses soins, malgré sa sollicitude toute paternelle pour ses élèves, sollicitude qui le faisait s'inquiéter non-seulement des besoins de leur esprit et de leur cœur, mais encore des exigences de leur constitution physique, M. Charlet ne put atteindre le but qu'il se proposait.

Brisé par le travail et les souffrances, courbé sous le poids de son âge, M. Charlet donna sa démission en 1821, et mourut trois ans après.

L

Lettre adressée à Monsieur le Maire de la ville de Saint-Quentin au sujet d'un successeur à nommer en remplacement de M^e. François Desjardins, 1773 :

Monsieur,

Une dame de ma connaissance qui a des relations avec l'abbé de Voisenon, me sollicite depuis longtemps de vous demander votre suffrage pour un sieur abbé Sélis pour notre chaire de rhétorique. Mais je n'aime point à gêner ainsi la liberté des gens, et surtout des personnes à qui je dois, Monsieur, autant qu'à vous, joint à l'amitié sincère dont vous voulez bien permettre que j'ose vous donner de temps en temps quelques marques. C'est pourquoi, pour me débarrasser de l'importunité de cette solliciteuse, je m'acquitte seulement de sa commission. Mais je ne vous demande rien, sinon que vous daigniez me faire la grâce de m'écrire et de me dire que vous avez reçu ma lettre, à laquelle vous obtempérerez autant qu'il sera en votre pouvoir. Ceci est de l'eau bénite de cour. C'est tout ce qu'il faut pour nous débarrasser.

Au fonds, savez-vous, Monsieur, pourquoi je ne me soucie guères d'implorer vos bontés pour ces sortes de choses? 1^o. Par ce que je n'use point l'amitié des personnes qui pourraient

me faire quelque bien , pour gens que je ne connais pas . 2^e Et voilà mon principal objet , c'est que je ne peux souffrir seulement l'idée de voir donner cette place à un étranger . Quel mépris paraîtrions-nous faire de nous-mêmes et de nos concitoyens , si nous allions chercher dans les villes voisines des sujets pour remplir nos plus belles places ? Quoy donc ! Tandis que pour la défense de nos murs , de nos foyers , de nos temples et de nos tombeaux , nous n'employons d'autres armes et d'autres bras que ceux de nos compatriotes ; tandis qu'une milice bourgeoise veille sans cesse à nos portes , et que les offices municipaux , ceux de la magistrature , sont remplis par les enfants de notre patrie , que la dignité de la mairie dont vous êtes , Monsieur , décoré , n'appartient qu'à vous , nous irons chercher des maîtres d'éloquence et d'érudition chez des étrangers ! C'est assez que le crédit des courtisans revêtisse des paysans et des gens de toute espèce de nos biens ecclésiastiques , des canonicats de notre église , sans aller encore accorder à la faveur ou au crédit d'un gouvernement une place qui nous appartient : concession souvent donnée aux faveurs d'une courtisane ; car quand les grands demandent , ils ont comme tout autre un intérêt quelconque , et souvent un intérêt très-méprisable .

Nous avons , Monsieur (souffrez je vous en conjure , ma harangue patriotique) , nous avons dans l'obscurité , dans un bas quartier , un sujet du premier mérite qui a mérité à Paris les plus grands éloges de Dallembert , pour ses profondes connaissances dans la géométrie , qui a fait longtemps l'admiration de la Sorbonne et de sa communauté pour ses profondes connaissances dans la philosophie et dans la théologie de l'histoire , grand dialecticien , une tête saine , brûlante dans l'intérieur , fameux humaniste et grand rhéteur ! Voilà le sujet que nous ignorons , et que nous possédons cependant . Sujet d'un si grand mérite qu'il se soucie peu de se faire connaître : C'est *Charlet* , vicaire de Sainte-Pécinne , qui dédaignait cette place , parce qu'il avait envie de venir à Paris , mais qu'on a forcé à séjourner dans une paroisse .

A Rome , on allait prendre les dictateurs dans les campagnes , un Fabius ! un Cincinnatus ! et vous , Monsieur , ne serait-ce pas le cas d'aller déterrer cet humble concitoyen de sa retraite , et de faire un sujet digne de vous , digne de la patrie : un sujet qui , comme les petits maîtres qu'on vous propose , ne gâtera pas le cœur ni l'imagination de la jeunesse , comme cela n'arrive que trop ; mais qui fera sentir la véritable éloquence à nos candidats , et qui leur apprendra qu'elle ne prend sa source que dans une bonne dialectique , un raisonnement ferme et géométrique , et non dans un tas de paroles gigantesques , telles que celles dont le défunt rhéteur m'a bercé , et dont il a infecté mon adolescence . Je livre les autres réflexions qui sont à faire sur ce chapitre , à vos lumières et à vos profondes idées , auxquelles je m'en rapporte . Mais ne serait-ce pas le cas de conclure à ce que nul étranger ne soit admis dans nos chaires . De là insensiblement , nous nous formerons des sujets par l'émulation .

Je suis avec une profonde vénération
Votre très-humble ,

V. HUBERT.